Vol. XL — Saint-Boniface, Manitoba, 21 Juin 1911. — No. 33

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

ABONNEMENT
......$1.00 par année
......1.50 "
......2.00 "

TARIF DES ANNONCES
......12 cents
......8 "

AVIS ... PRESSE FRANCAISE ET INTERNATIONALE ... à Paris ... responsabilité de ce service.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, doivent être adressées

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA







FETES SACRILEGES

Les dépêches télégraphiques d'hier nous apprenaient que l'on continue à fêter, toujours avec le même cynisme et la même impudence, dans la Ville Eternelle, qui appartient au Pape, et presque sous les fenêtres du Vatican, le cinquantenaire de la plus odieuse usurpation que l'histoire ait enrégistrée.

Oui, à la face du monde civilisé, on a osé glorifié, hier, à Rome même, la mémoire infâme de l'usurpateur, et l'on a entendu des hommes politiques, qui prétendent être à la tête de la civilisation moderne, chanter les louanges de Victor-Emmanuel II, qui,—il faut le dire bien haut,—n'a dû sa célébrité qu'au fait d'avoir volé les Etats Pontificaux et d'avoir pillé les biens du Saint-Siège.

Rappelons brièvement ce que fut ce gigantesque brigandage.

Le 27 mars 1861, la Chambre piémontaise, siégeant au palais Carignan de Turin, votait l'ordre du jour suivant, présenté par le député Boncompagni et préparé par le ministre Cavour:

"La Chambre, après avoir entendu les déclarations du Ministère, convaincue que, après avoir assuré la dignité, l'honneur et l'indépendance du Pontife et la liberté de l'Eglise, il y a lieu d'appliquer, de concert avec la France, le principe de non-intervention, et que Rome, acclamée Capitale par l'opinion nationale, doit être rendue à l'Italie, passe à l'ordre du jour."

C'est ainsi qu'un parlement civilisé osait, le 27 mars 1861, par un acte qu'on ne peut qualifier que de brigandage, s'approprier la Ville Eternelle, dont le Pape est, encore aujourd'hui, le seul légitime possesseur.

Fidèles aux tactiques des Carbonari, dont ils n'étaient que les valets; Victor-Emmanuel et Cavour, sachant bien que la résolution parlementaire du 27 mars ne faisait que mentir quand elle parlait de "Rome acclamée Capitale par l'opinion nationale", et que les fidèles catholiques d'Italie regarderaient comme un vol la prise de possession par le gouvernement piémontais de la cité des Papes, s'attachèrent à tromper hypocritement l'opinion publique sur leurs véritables intentions.

Voici comment s'exprimait Victor-Emmanuel, à la Chambre italienne, en 1866:

"Le gouvernement français, fidèle aux obligations imposées par la Convention de Septembre, a retiré ses troupes de Rome. De son côté, le gouvernement italien, fidèle aux engagements pris, a respecté et respectera le territoire pontificale Ces intentions, qui sont nôtres, en rassurant les consciences catholiques, amèneront, je l'espère, la réalisation de ce vœu, qui est le mien, que le Souverain Pontife continue à demeurer indépendant à Rome" (Séance du 15 décembre 1866).

Et le 8 septembre 1870, c'est-à-dire vingt jours avant la prise de Rome par ses troupes, Victor Emmanuel poussait le cynisme jusqu'à écrire au Pape Pie IX une lettre, tellement révoltante d'hypocrisie qu'on frémit encore aujourd'hui d'indignation en la lisant.

Cette lettre commence ainsi:

"Très Saint Père,

Avec l'affection d'un fils, avec la foi d'un catholique, avec l'âme d'un italien, je m'adresse, comme autrefois, au cœur de votre Sainteté..."

En voici d'autres extraits:

"Voyez combien il est absolument nécessaire, pour la sécurité de l'Italie et du Saint-Siège, que mes troupes, déjà postées sur les frontières pour en faire la garde, entrent pour occuper les positions, indispensables pour la sécurité de Votre Sainteté et pour le maintien de l'ordre. Votre Sainteté ne voudra pas voir, dans cette mesure de précaution, un acte hostile. Mon gouvernement et mon armée se resteindront uniquement à une action conservatrice et protectrice des droits des populations romaines, facilement conciliables avec l'inviolabilité du Souverain Pontife, son autorité spirituelle et l'indépendance du Saint-Siège."

Et le roi scélérat exprimait, ensuite, à Pie IX les sentiments de conciliation qu'il disait l'animer et qu'il promettait "de traduire en actes, pour que (osait-il écrire) satisfaisant les aspirations nationales, le chef de la catholicité, protégé par le dévouement des populations italiennes, conserve, sur les bords du Tibre, un Siège glorieux et indépendant de toute Souveraineté humaine."

Et cette révoltante palinodie était signée:

"de Votre Sainteté le très humble, très obéissant et très dévoué

VICTOR-EMMANUEL."

Nous avons dit que cette lettre est datée du 8 septembre 1870. Or, deux jours auparavant, le gouvernement de Victor-Emmanuel avait signifié au gouvernement français,—alors le gouvernement de la Défense Nationale,—que la Convention de septembre 1864, par laquelle Victor-Emmanuel s'était engagé sur son honneur à respecter le territoire pontifical, était dénoncée. Jules Favre, alors membre de la Défense Nationale, raconte cette honteuse violation de la parole donnée dans *Rome et la République*. Le 6 septembre, au lendemain de Sedan, écrit-il, alors qu'on devait observer envers la France la plus délicate réserve et une respectueuse sympathie, le cabinet italien fait déclarer, par son ministre à Paris, M. Nigra, au ministre des Affaires étrangères de la Défense Nationale "que la Convention de Septembre est dénoncée et que la question romaine sera *tronquée par amour ou par force*."

Et c'est ce Victor-Emmanuel qu'on a fêté, hier, à Rome; et c'est cet insigne voleur, ce violateur de la foi jurée que les dépêches télégraphiques célèbrent aujourd'hui partout comme un grand homme, comme un bienfaiteur de l'humanité! Et c'est à cet homme qui a menti au doux et saint Pie IX, menti à la France vaincue et abandonnée, menti au droit de gens, c'est à cet homme que les loges maçonniques d'Italie ont élevé un monument gigantesque, en plein cœur de la cité pontificale.

Nous protestons, avec indignation, contre cette odieuse glorification de l'usurpateur des Etats pontificaux, et de toutes les forces de notre âme catholique et française, nous lançons vers le Vatican, d'où le bien-aimé Pontife vient de sourire encore, à travers ses larmes, à tous ses chers enfants de Québec, le cri du droit qui ne meurt pas: Vive Pie X, Pontife-Roi!

L'Action Sociale.

MARIAGE

Samedi prochain, à la cathédrale de St-Boniface, aura lieu le mariage de Monsieur François Deniset avec Mademoiselle Rachel Bernier, fille de feu l'Honorable Sénateur Bernier.

La bénédiction nuptiale sera donnée à 6.30 du matin, par le frère de la mariée le Rév. Père Bernier, de Vègreville.

Les mariés prendront le train du C. P. R. à 8 h. a. m. en, route pour un voyage de quelques mois en Europe.

Le Manitoba

Mercredi, 21 Juin 1911

DOMINE, SALVUM FAC REGEM

Demain aura lieu à Londres, au milieu d'une pompe extraordinaire, le couronnement de Leurs Majestés le Roi George V et la Reine Marie.

Nous croyons nous faire l'écho de tous les cœurs canadiens-français et proclamant, à cette occasion, notre loyal attachement à notre Gracieux Souverain et à la Couronne britannique.

Demain, des millions de sujets acclameront les nouveaux couronnés.

Pour nous, catholiques, ces acclamations seront d'autant plus enthousiastes que George V a commencé son règne par un acte de justice en faisant retrancher du serment d'intronisation ce qu'il contenait d'injurieux à notre égard.

Dieu sauve le Roi et lui accorde ainsi qu'à Sa Gracieuse Majesté la Reine, longue vie et un règne glorieux!

M. R. L. Borden

Nous saluons l'arrivée de M. R. L. Borden chef du parti conservateur du Canada, dans l'Ouest Canadien.

M. Borden est une personnalité marquante.

Avocat éminent, citoyen intègre, homme d'Etat sérieux, le chef conservateur est le digne successeur de Sir John McDonald, Sir George Cartier et Sir Charles Tupper.

Les citoyens de Winnipeg et de St-Boniface lui ont fait une réception princière, samedi soir.

Lundi dernier le Théatre Walker était rempli.

Jamais encore l'on n'a vu tel enthousiasme et si l'on peut juger du sentiment de l'Ouest par ce que l'on a vu à Winnipeg, M. Borden sera, dans quelques mois, le Premier Ministre du Canada.

LA FETE--DIEU

La procession du Très Saint Sacrement a été magnifique et imposante.

Le soleil était brillant, des drapeaux flottaient sur toutes les maisons, nos avenues étaient toutes joliment décorées et la foule était nombreuse qui se prosternait en face de Jésus-Hostie pour lui demander sa bénédiction.

Les reposoirs chez M. J. Senez et chez M. E. J. O'Sullivan étaient superbes.

Sa Grandeur Monseigneur Langevin portait le Saint Sacrement.

Les porteurs du dais étaient Son Honneur le Maire Bleau, Hon. Juge Prendergast, MM. Théo. Bertrand, J. Turenne, J. E. Cyr, Joseph Bernier, H. Béliveau. Alex. LaRivière, T. Pelletier, R. Goulet, Dr. Lachance, J. A. Marion, S. J. Dussault.

Le chef de Police Gagné, MM. J. B. Leclerc, Lafrance et Chs. Cusson avaient charge de la Parade.

Ils méritent des félicitations ainsi que M. Burnham, chef de la garde d'honneur.

Les citoyens de Saint-Boniface ont donné une fois de plus une preuve de leur grande foi et de leur dévotion à l'église catholique.

LA FETE DU 22 JUIN

Il y eut, dimanche dernier, une assemblée générale de la Société Saint-Jean-Baptiste. L'Honorable Juge Prendergast, Président, occupait le fauteuil.

Les divers comités firent leurs rapports. Il n'y eut pas de changement au programme, si ce n'est que le soir, sur le terrain où doit être tiré le feu d'artifice, Son Honneur le Maire Bleau, le Président de la Sotiété Saint-Jean-Baptiste, ainsi qu,un orateur de Norwood prononceront des discours. Les élèves des écoles Provencher et Taché nous ferons entendre des chants entre ces discours.

Durant la procession du matin, le petit St-Jean,Baptiste sera représenté par le petit garçon du Maire Bleau. Les commissaires ordonnateurs seront à cheval pour diriger la procession qui s'annonce nombreuse Les Sociétés nationales métisses, belges et française y prendront part. Si le temps le permet, ce ralliement sera la manifestation de la vitalité française dans l'Ouest. Tous les citoyens de langue française ont leur place marquées dans la procession sous l'un des titres énumérés dans notre dernier numéro. Que l'on accoure donc en foule à l'Hotel de Ville, dimanche prochain, à 9.30 du matin.



M. R. L. BORDEN
Chef du parti conservateur du Canada.

LA SOCIETE SAINT-JEAN-BAPTISTE

(Suite)

Ce fut aussi en 1875 que fut inaugurée la première chaire de l'ancienne cathédrale. C'était un don de M. A. A. C LaRivière Son apparition dans l'église donna lieu à des anécdotes un peu piquantes dont le souvenir égaie encore nos anciens

Au commencement de mai 1876, on se réunit pour choisir de nouveaux officiers. Le vote donna ce résultat:

Président: M. A. A. C. LaRivière.

1er Vice-président: M. Maxime Lépine, M. P. P.

2ème Vice-président: M. Elie Tassé.

Secrétaire-Correspondant: M. D. Biland.

Secrétaire-Archivista: M. R. Sicotte.

Bibliothécaire: M. J. C. S. Royal.

Trésorier: M. Félix Trudel.

Médecin: Dr J. Desjardins.

Chapelain: Rév. M. Geo. Dugas.

Commissaires-Ordonnateurs: MM. N. D. Gagnier, C. Muloin, Geo. Couture, J. C. Laverdière, Israel Gibault, Philéas Codère, Félix Gentes, G. Desautels et Joseph Coutu.

Bureau de direction, Hon. M. J. Dubuc, Hon. M. Jos. Royal, Hon M. A. Girard, MM. George Roy, François Gingras, O. Monchamp, P. H. Prince, C. W. Radiger, A. H. Bertrand, Joseph Forget, Roger Goulet, C. Prud'homme, Hercule Houde, J. E. Têtu, Roger Marion, Louis Lévrault, André Bérard, Antoine Gauvin, Elie Brisebois, A. Gauthier, Pierre Léveillé, Octave Allard et J. B. Lessard.

L'enthousiasme manifesté dans les fêtes de 1875 ne se ralentit pas, et la célébration du 26 juin, 1876 fut une de celles où l'on montra le plus d'entrain.

Les maisons des citoyens étaient décorées de verdure et de drapeaux, et un magnifique arc de triomphe fut construit en face de la cathédrale.

La nombreuse procession contenait des gens de langue française de diverses nationalités.

Le T. Rév. P. Soulier, Visiteur Général de la Congrégation des Pères Oblats prononça le sermon Ce fut une superbe pièce d'éloquence.

M. A. A. C. LaRivière, Président de la Société, conduisit Madame Joseph Royal à l'offrande, et Madame Bertrand et Melles Prince et Poitras. firent la quête accompagnées de MM. G. Roy, Coderre et Fauteux. A l'issue de la messe, la foule escorta Monseigneur Taché au palais archiépiscopal, où le Président, M. A. A. C. LaRivière lut une excellente adresse, puis l'Hon. M. Royal, au non de la Société de Colonisation, présenta à l'illustre prélat son portrait peint sur toile par M. F. Lynn.

On reconduisit ensuite à sa résidence M. le Président qui prononça un discours rempli de patriotisme. Vers deux heures de l'après midi, il y eut pique-nique au cours duquel on exécuta un programme de courses, de sauts et de jeux variés.

Dans la soirée, il y eut feu d'artifice tiré en face de l'Archevêché sous la direction de M. J. A. Lévêque.

La fanfare du Collège joua d'excellente musique à la procession, sur le terrain du piquenique, et pendant la soirée.

Le journal "Le Métis" du temps dit que dans cette fête "l'union la plus parfaite n'a cessé de régner; et s'il y a eu rivalité, ça été celle de bien faire." Heureux temps!

Les élections de 1877, eurent lieu le 20 mai. Furent choisis comme officiers:

Sa Grandeur Mgr Taché, Président Honoraire.

Président: l'Hon. M. Jos. Royal.

Vice-Présidents: M. G. Roy, l'Hon. M. J. Dubuc et M. H. Bertrand.

Aumonier: Rév. M. G. Dugas.

Médecin: Dr F. Desjardins.

Secrétaire-Correspondant: M. E. Paradis.

Assistant: M. J. C. S. Royal.

Secrétaire-Archiviste: M. Casimir Prud'homme

Assistants: M. W. J. Kittson,

Trésorier: M. F. Trudel.

Assistant: M. O. Monchamp.

Commissaires-Ordonnateurs: M M. E Brisebois et A. Degagné.

Comité de Régie: l'Hon. M. M A. Girard, MM. A. A. C. LaRivière, M. Lépine, M. P. P., Félix Chénier, M. P. P., L. J. A. Lévêque, E. Germain, P. H. Prince, Anaclet Bissonnette, N. D. Gagnier, Hercule Houde, Joseph Laporte, Louis Payment, Arthur Fafard, J. B. Morache, et Félil Charrier,

La fête nationale du 25 juillet ne fut pas aussi brillante que celles des années précédentes. On avait fait des préparatifs qui promettaient un succès Un arc de triomphe, décorations des résidences, programme élaboré, etc, tout conviait à la fête ...excepté les chemins. Un journal du temps dit que la foule qui avait l'habitude le remplir l'église ce iour-là, se réduisit à l'assistance ordinaire des dimanches. La messe fut célébrée par le Rév. P. Tissot; diacre: M. l'abbé Forget, sous-diacre: le R. P. Beaudin. Mgr Taché assistait au trône. C'est lui qui prononça le sermon Ceux qui l'ont entendu relate que ce fut un des plus éloquents discours qu'il ait jamais prononcé.

Au jubé de l'orgue, M. Morache a chanté en solo: "Et Incarnatus est" de Gounod, varié de la messe royale de Dumont, puis "Justus ut palma floebit" de Lambillotte, dont la partie supérieure fut rendue par un ténor étranger.

Mesdames C. Prud'homme et N. D. Gagnier, et Melle Lagimodiére firent la quête accompagnées de MM. H Bertrand, H. Houde, M. Brisebois. Il n'y eut pas d'offrande de pain bénit.

Après la messe on alla escorter Mgr l'Archevêque à son palais, où l'Hon M. J. Royal, Président de la société, lui présenta une adresse. Après la réponse de Mgr Taché, on reconduisit à sa demeure le Président qui prononça un remarquable discours.

D'autres orateurs suivirent, entr'autres le Rév. P. Lavoie, Directeur du Collège, les Hon. Messieurs Dubuc et Girard Nous trouvons parmi les organisateurs principaux de la fête, les noms de MM. R. G. Desautels, C. Muloin, A. et G. Gauthier, Coderre, Charrier, Brisebois, etc., etc.

Nos compatriotes eurent à enregistrer un accident ce jour-là. Comme les canadiens-français de Winnipeg qui étaient venus célébrer la fête nationale à St-Boniface, retournaient chez eux, l'un d'entre eux, M. Benoit, homme sobre et rangé, tomba dans la Rivière Rouge, et s'y noya avant que personne ne puisse lui porter secours. Le Rév. M. Dugas lui donna, de la côte, l'absolution *in extremis*.

PATRIOTE.

(A suivre)



Confirmation

Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque a confirmé 410 enfants dimanche dernier à la cathédrale.



Chez Nous et Autour de Nous

—Demain fête de la Saint-Jean-Baptiste.

—Séance régulière du Conseil de Ville lundi prochain.

—100 excursionnistes manitobains sont partis pour un pelerinage à Ste Anne de Beaupré, P. Q.

—Nous sommes heureux d'apprendre que M. Biron va mieux M. Biron espère pouvoir se remettre au travail bientôt.

—Grand Pique-nique à Lorette, Man. le 22 juin 1911. Toutes sortes d'amusements auront lieu. Tous sont invités.

—On demande une servante. S'adresser a Madame Pierre Couture, No. 33. Rue Desautels St. Boniface. Télèphone Main 1724.

—Vendredi, le 23 courant, sera jour gras dans toutes les possessions britanniques, à l'occasion du Couronnement du roi George V.

—Les tables de rafraichissements seront tenues demain par les Dames Patronesses, en face de l'Hopital de Saint-Boniface, au profit de l'Hopital

—Ceux qui veulent se procurer des insignes pour la célébration de la fête du 22 devront s'adresser à M. J. B. Leclerc. Prix, de 25 cents à $1.00

—Perdu, depuis l'hopital à la Cathédrale une épinglette en or, en forme de croix, une récompense sera payée a celui qui le rapportera au bureau du MANITOBA.

—M. et Mde A. C. LaRivière recevront à leur nouvelle résidence de la rue Masson, dimanche le 25 juin entre 9 et 11 hrs. p m. en l'honneur de M. et Mde Emile Jean d'Ottawa.

—M. et Madame Joseph Lecomte sont partis pour un voyage de quelques semaines dans la province de Québec. Ils assisteront au conventum du Collège de St-Hyacinthe.

—M. Horace Couture a été fêté superbement par ses amis avant son départ pour Montréal. Un très joli cadeau lui a été présenté et les vœux de ses amis l'accompagnent. M. Couture se mariera à Montréal d'ici quelques jours.

—Un des jeunes miliciens du Collège de St-Boniface s'est noyé dimanche dernier, en se baignant dans la Rivière La Seine. Le matin il faisait partie du contingent qui faisait une garde d'honneur au Très Saint Sacrement. Il s'appelait George Bakos et venait de Lethbridge.

—L'Union Métisse de Ste Anne, Man. donnera sa fête nationale à Ste Anne le 1er juillet. Il y aura grand'messe à 10 hrs. Après la messe la procession se formera pour se rendre sur le terrain du pique-nique, près de la station sur le lot 51, où il y aura courses de chevaux de sang et de pony, course pour hommes et plusieurs autres amusements.

Hotel St. George

Coin des rues Dumoulin et St. Joseph

SAINT-BONIFACE

Cet hôtel est de première classe; la table et les chambres sont des mieux surveillées. Une écurie est attachée à l'hôtel. Une visite est sollicitée.

TELEPHONE MAIN 4870.
CLOVIS DEGAGNE, Prop.



Le Savon "Lifebuoy"—Désinfectant—est recommandé par les médecins comme une sauvegarde contre les maladies contagieuses.



EPARGNEZ LES PRIX

Emportez-nous les morceaux cassés de vos lunettes et nous les remplacerons par du neuf. Ceci coute meilleur marché que d'acheter une paire de lunette neuve.

C'est de l'économie en venant nous voir.

R. A. McRuer

Pharmacien-Opticien

84 Ave Provencher, St. Boniface



PROMULGATION OF BY-LAW:

Notice is hereby given that the Council of the City of St. Boniface have passed and approved of the different by-laws hereinafter mentioned; namely:—

By-law No. 684—Opening of a lane between College and St. Joseph Streets, and Provencher and Dumoulin Streets.

By-law No. 685—Opening of Hamel St.

By-law No. 686—Fixing and limiting the assessment of the Rice Malting Company of Canada.

By law No. 687—Regulating procedure meetings of the Council.

By-law No. 688—To close certain streets and lanes and to open certain streets and lanes in the City of St. Boniface.

By-law No. 689—To open a certain lane and to close a certain lane in the City of St. Boniface.

By-law No 690—To open, produce and widen certain streets in the City of St. Boniface.

By-law No. 691—To open a certain street in the City of St. Boniface.

By-law No. 692—Aldermen's salary for the year 1910.

By-law No. 693—Rate of taxation for the year 1910.

By-law No. 694—To open a certain lane through lots in the City of St. Boniface.

By-law No. 695—To open a certain lane through lots in plan 76 in the City of St. Boniface.

By-law No. 696—To open a certain lane through lots in plan 76 in the City of St. Boniface.

By-law No. 697—To open a certain lane through lots in plan 64 in the City of St. Boniface.

By-law No. 698—To open certain lanes and close certain lanes in block 8, plan 386, in the City of St. Boniface.

By-law No 699—Fixing and limiting the assessment of the Taggart Iron Works, Ltd.

By-law No. 700—To prevent persons from draining or discharging sewers into any river within the City of St Boniface.

By-law No. 701—Fixing and limiting the assessment of the Winnipeg Ceiling and Roofing Company.

By-law No. 702—Fixing and limiting the assessment of the General Machinery Manufacturing Company, Ltd.

By-law No. 703—Fixing and limiting the assessment of the Winnipeg Steel Culvert Company Ltd.

By-law No. 704—To open a lane through lots between Tissot Street and Provencher Avenue from Archibald to Lafleche Streets.

By-law No. 706—Respecting the issuing of interim debentures relating to the Mission Street sewer in the City of St. Boniface.

By-law No. 707—Respecting the supply of electric power to the City of St. Boniface, by the E. B. Reese Engineering Company, Ltd.

By-law No. 708—To change the names of bridges known as "Broadway" and "Norwood" bridges.

By-law No. 709—Changing the name of a street within the limits of the City of St. Boniface.

By-law No. 710—Re-construction of a spur track across Montcalm Street.

By-law No. 711—Construction of bitulithic pavement on College Street from Marion Street to Kitson Street.

By-law No. 712—Construction of bitulithic pavement on Horace Street, from Taché Avenue to College Street.

By-law No. 713—Construction of two twenty-four foot pavements on Provencher Avenue, from Lafleche Street to a point on the north side 130 feet distant from the westerly line of Lafleche Street, and on the south to a point 125 feet distant from the same line.

By-law No. 714—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Tissot Street from Archibald to Lafleche Streets.

By-law No. 715—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on St Jean Baptiste Street from Provencher Avenue to LaVerendrye Street.

By-law No. 716—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on St Jean Baptiste Street from Provencher Avenue to Hamel Street.

By-law No. 717—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Lafleche Street from Tissot Street to Provencher Avenue.

By-law No. 718—Construction of a 30 foot bitulithic pavement on Aulneau Street from Cathedrale Avenue to Hamel Street.

By-law No. 719—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Notre Dame St. from Taché Avenue to Thibault Street.

By-law No. 720—Construction of a 46 foot bitulithic pavement on Tache Avenue from Eugenie Street to St-Mary's Road.

By-law No. 721—Construction of a 30 foot bitulithic pavement on Dumoulin Street from Tache Avenue to Thibault St.

By-law No 722—Construction of a 30 foot bitulithic pavement on St. Joseph Street from Provencher Avenue to Aubert Street.

By-law No. 723—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Lorne Avenue from Cauchon Street to Patterson Street.

By-law No. 724—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Langevin Street from Cathedrale Avenue to Hamel Street.

By-law No. 725—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Kitson Street from Taché Avenue to Langevin Street.

By-law No. 726—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Monck Avenue from St. Mary's Road to McMillan Street.

By-law No. 727—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Dufferin Avenue from Cauchon to Patterson Streets.

By-law No. 728—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Lisgar Avenue from St. Mary's Road to Patterson Street.

By-law No. 729—Construction of a 30 foot bitulithic pavement on St. Mary's Road from Marion St. to Taché Avenue.

By-law No. 730—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Cathedrale Avenue from Demeuron Street to Aulneau Street.

By-law No. 731—Construction of a 24 foot bitulithic pavement on Cauchon Street from St. Mary's Road to Lorne Avenue.

By-law No. 732—Consolidating by-laws Nos. 711 to 731, both inclusive.

By-law No. 733—City's share of cost of bitulithic pavements.

By-law No. 734—Construction of a granolithic sidewalk in front of lot 924, Plan 10, Provencher Avenue.

By-law No. 735—Construction of a granolithic sidewalk on the west side of College Street from Dumoulin Street to LaVerandrye.

By-law No. 736—Construction of a granolithic sidewalk on the north side of Masson Street between Aulneau Street and Taché Avenue.

By-law No. 737—Construction of a granolithic sidewalk on the north side of Eugenie Street, from Langevin Street to a point 155 7/10 feet east.

By-law No. 738—Construction of a granolithic sidewalk on the west side of St. Joseph Street from Aubert Street to La-Verandrye Street.

By-law No. 739—Construction of a granolithic sidewalk on the north side of Dumoulin Street from St. Joseph to College Streets.

By-law No. 740—Construction of a granolithic sidewalk on the east side of Lorne Avenue from Cauchon Street to Patterson Street.

By law No. 741—Construction of a granolithic sidewalk on the west side of Lorne Avenue from Cauchon to Patterson Streets.

By-law No. 742—Construction of a granolithic sidewalk on the west side of Monck Avenue from St. Mary's Road to McMillan Street.

By law No. 743—Construction of a granolithic sidewalk on the west side of Archibald Street from Marion to Plinguet Streets.

By-law No 744—Construction of a granolithic sidewalk on the east side of Monck Avenue from St. Mary's Road to McMillan Street.

By-law No 745—Construction of a granolithic sidewalk on the north side of Marion Street from DeMeuron Street to Archibald Street.

By-law No. 746—Construction of a granolithic sidewalk on the south side of Cauchon Street from St. Mary's Road to Lorne Avenue.

By-law No. 747—Consolidating by-laws Nos. 734 to 746, both inclusive.

By-law No. 748—Construction of a trunk sewer on Dawson Road from Messier to Plinguet Streets, and on Cartier Street from Plinguet to Mission Streets, and on Mission Street from Cartier Street to Red River.

By law No. 749—Construction of sewer on Eugenie Street from the east line of lot 8, block 13, plan 386, to Oak Avenue.

By-law No. 750 Construction of sewer on St. Joseph Street from the north limit of lot "A" plan 651, to St Mary's Road.

By law No. 751—Construction of a sewer on Oak Avenue from Marion Street to Goulet Street.

By-law No 752—Consolidating by laws Nos. 749 to 751, both inclusive.

By-law No. 753—Grading of lanes in Plan 1357.

By-law No. 754—Grading of lanes in Plan 1507.

By-law No. 755—Grading of Dugas Street from Harper Avenue to Dawson Road.

By-law No. 756—Grading of Arnold Street from Oak Avenue to Dubuc Street.

By law No. 757—Grading lanes in Plan 1201, Plan 4, Plan 1441, and part of Plan 651, these plans being parts of parish lots No. 80, 81 and 82 of the parish of St. Boniface.

By-law No. 758—Grading of Marion Street from DeMeuron Street to Bourget Road.

By-law No. 759—Grading of streets in Plan 1507.

By law No. 760—Grading streets in Plan 1357.

By-law No. 761—Grading streets in Plans 1201, 4, 1095, 1441, and part of Plan 651, being parts of parish lots 80, 81 and 82 of the parish of St. Boniface.

By-law No. 762—Consolidating by-laws Nos. 753 to 761, both inclusive.

By-law No. 763—Construction of sewer connections on St. Mary's Road, from Marion Street to Lisgar Avenue.

By-law No. 764—Construction of sewer connections on St. Mary's Road, from Lisgar to Taché Avenues.

By-law No. 765—Construction of sewer connections on St. Mary's Road, from Taché Avenue to Patterson Street.

By law No. 766—Construction of sewer connections on Oak Avenue, from Taché Avenue to Langevin Street.

By-law No. 767—Construction of sewer connections on Taché Avenue, from Eugenie Street to St. Mary's Road.

By-law No. 768—Construction of sewer connections on Cathedrale Avenue from Aulneau Street to DeMeuron Street

By-law No 769—Construction of sewer connections on Monck Avenue from St Mary's Road to McMillan Street.

By law No. 770—Construction of sewer connections on Lisgar Avenue from Cauchon Street to Patterson Street.

By-law No. 771—Construction of sewer connections on Lorne Avenue, from Cauchon Street to Patterson Street.

By-law No. 772—Construction of sewer connections on Dufferin Avenue, from Cauchon Street to Patterson Street.

By-law No. 773—Construction of sewer connections on Langevin Street, from Cathedrale Avenue to Hamel Street.

By-law No. 774—Construction of sewer connections on Notre Dame Street, from Taché Avenue to Thibault Street

By-law No. 775—Construction of sewer connections on Cauchon Street, from St. Mary's Road to Lorne Avenue.

By law No. 776—Construction of sewer connections on Dubuc Street, from Oak Avenue to DeMeuron Street.

By-law No. 777—Construction of sewer connections on Tissot Street, from Archibald to Lafleche Streets.

By-law No. 778—Construction of sewer connections on Kitson Street, from Taché Avenue to Langevin Street.

By-law No. 779—Construction of sewer connections on Horace Street, from Tache Avenue to Langevin Street.

By-law No. 780—Construction of sewer connections on Dumoulin Street, from College Street to Thibault Street.

By-law No. 781—Construction of sewer connections on St. Jean Baptiste Street, from Provencher Avenue to Hamel Street.

By-law No. 782—Construction of sewer connections on Aulneau Street, from Cathedrale Avenue to Hamel Street.

By-law No. 783—Consolidating by-laws Nos. 763 to 782, both inclusive.

By-law 784—Construction of a 15 foot cedar wood blocks pavement on Archibald Street, from Marion Street to St. Boniface Road.

All persons are hereby required to take notice that anyone desirous of applying to have such by-laws, or any one of them, or any part thereof quashed, must make his application for that purpose to a judge of Court of the King's Bench, sitting in Chambers, within two weeks next after publication of this notice once a week, for three successive weeks in the newspapers called "THE NORWOOD PRESS" and "LE MANITOBA," or he will be too late to be heard in that behalf.

J. B. COTE,
City Clerk.

St. Boniface,
June 21st., 1911.

NE PERDEZ PAS DE TEMPS PAR LA MALADIE
LES PILULES MORO
Pour les Hommes
Rendent les Hommes Forts et Guérissent les plus Malades

L'homme qui, pour vivre et soutenir sa famille, ne doit compter que sur ses bras et dont chaque minute de labeur représente une parcelle de son pain si rudement gagné, a donc mille raisons de faire en sorte de "tenir le temps", puisque son travail n'est récompensé qu'en raison des heures d'ouvrage.

Mais il en est qui, bien des fois, doivent forcément rester à la maison et perdre, par la maladie, un temps précieux qui, à la fin de la semaine, du mois ou de l'année, signifie plusieurs dollars en moins.

Se bien soigner et à propos, voilà ce qu'il importe le plus à un homme dès qu'il éprouve des fatigues inaccoutumées soit dans la tête, les membres et surtout les reins ou l'estomac.

En effet, la maladie de rognons et la dyspepsie sont ce qu'il y a de plus à craindre chez les jeunes gens comme chez les hommes d'âge mûr.

Pour enrayer le plus effectivement ce mal qui a fait la ruine de tant d'individus, il faut le secours des Pilules Moro.

Ce remède est un créateur très efficace de bon sang qui fortifie et nourrit les organes et restaure le système.

Aux hommes fatigués, surmenés, débilités, exténués même, comme à tous ceux qui souffrent d'un mal quelconque, nous ne pouvons rien recommander de mieux et de plus salutaire que les Pilules Moro.



M. THOMAS FERRON,
17 High Street, Haverhill, Mass.

"Pour le bien de tous les hommes malades, je me fais un devoir de publier les heureux effets que j'ai retirés des Pilules Moro. Il y avait dix ans que je souffrais de dyspepsie et d'une affection des rognons que les remèdes des médecins consultés ne pouvaient enrayer. Je finis par ne plus rien garder des aliments que je prenais et j'allais bientôt être, à cause de ma faiblesse, dans la triste obligation de laisser mon emploi. Depuis un an, je me porte bien; je mange ce que je veux, sans être incommodé et n'éprouve plus de douleurs de reins. Cet heureux changement est dû entièrement aux bons effets des Pilules Moro".

THOMAS FERRON,
17 High St., Haverhill, Mass.

Les Médecins de la Compagnie Médicale Moro donnent des consultations gratuites à tous les hommes malades qui s'adressent à eux. Leurs bureaux, au No 272 rue Saint-Denis, Montréal, sont ouverts tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir. Les hommes malades qui ne peuvent s'y rendre sont invités à écrire à ces médecins.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, $2.50 six boîtes.

Toutes les lettres doivent être adressées:
COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.

M. Arthur Jacques

A l'honneur d'annoncer au public qu'il a ouvert un magasin d'épiceries au coin des rues Langevin et Cathédrale, Saint-Boniface, et invite le public à venir lui faire une visite.

Toutes les marchandises seront de première qualité.

SPÉCIALITÉ: Beurre et œufs frais toujours en main.

N'oubliez pas l'endroit.

Coin Langevin et Cathedrale

Telephone Main 367. SAINT BONIFACE

MOEN & SWEENEY
CONTRACTEURS

Travaux en béton. Connections d'égouts. Travaux d'excavations, etc.

248 AVE. TACHÉ. ST. BONIFACE.
TELEPHONE MAIN 333.

Il n'y a pas de farine qui puisse plus satisfaire ceux qui s'en servent que la

PURITY FLOUR

La principale raison est qu'elle

Fait plus de Pain Et du Meilleur Pain

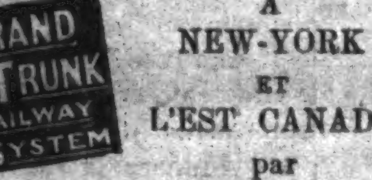
Quand vous vous servez de la farine Purity. vous faites un plus gros pain, plus de pain avec un sac, et le pain a un meilleur goût. Il est plus nourrissant. Achetez-en un sac et vous en aurez la preuve.

Western Canada Flour Mills Co.
Winnipeg, Man.

Zam-Buk

Le Sunlight Savon est supérieur aux autres savons, mais c'est lorsqu'il est employé suivant la méthode Sunlight qu'il démontre sa plus grande supériorité. Achetez Sunlight Savon et suivez les directions.

4-Trains rapides par Jour-4



À NEW-YORK ET L'EST CANADA par DOUBLE VOIE

Train de première classe, voie insurpassée, char-réfectoire parfait, serviteurs courtois et empressés.

Billets océaniques pour le couronnement.

Taux, billets, tous renseignements obtenus de

W. J. QUINLAN
Agent-Général, Dept. des Passagers,
280 Ave du Portage. Tél. Main 7098,
Winnipeg, Man.

LE PAIN DE BOYD'S

La meilleure productions de la boulangerie.

Phone Sherbrooke 680

Boulangerie
Coin des rues Portage et Spence



AGENT POUR LA
FAMEUSE MACHINE
A Ecremer
LA NATIONALE

La meilleure
La plus simple
La moins dispendieuse
La plus facile a operer

Librairies Keroack

52 RUE DUMOULIN, ST. BONIFACE. | No. 227 RUE MAN WINNIPEG.

TELEPHONE 8140

EN GROS ET EN DETAIL

Ces deux établissements comprennent un grand assortiment de livres de classe, de littérature française et anglaise, papeterie, fournitures de bureaux, cadres, images, articles de piété et de fantaisie, tapisseries, encres, fleurs artificielles, bronzes d'églises, etc., etc., à très bas prix, à cause de l'importation directe.

Le meilleur choix de Cartes Postales Illustrées.

Remise spéciale aux communautés religieuses, aux instituteurs

Les ordres par la poste sont promptement exécutés.

M. KEROACK

Les ouvrages en bois de Eddy sont les Meilleures sur le marché. Nos seaux et nos cuves sont bien faits et durables, et subiront un dur usage. Les tinettes à beurre de

EDDY

Gardent le beurre frais, doux et pur. Faites pour contenir 10, 15, 20, 30, 50 et 70 livres.

Vous ne faites pas d'erreur si vous achetez chez...

THE E. B. EDDY CO. LTD., HULL, CANADA.



Ave. Provencher
SAINT-BONIFACE, - MANITOBA

MANITOBA
La Terre des Bonnes Occasions

Voici seulement quelques-uns des avantages offerts par la province de Manitoba, prouvant que ceux qui désirent améliorer leur condition devraient chercher à s'établir dans son territoire

POUR LE FERMIER.

La fertilité du sol et ses conditions de climat ont donné à la province de Manitoba une renommée mondiale comme productrice du blé dur No. 1.

Aux fils de ces fermiers, la province de Manitoba offre une éducation agricole gratuite dans un collège agricole comme on n'en trouve pas de meilleur sur tout le continent américain.

POUR L'ARTISAN ET LE TRAVAILLEUR

Il y a des industries florissantes dans plusieurs villes qui progressent rapidement et le travail est bien payé dans toutes les branches de métier qui demandent de l'habileté ou non. Il y a une demande illimitée pour le travail.

POUR LE FINANCIER

Il y a du pouvoir électrique abondant à de bas prix pour les manufactures ou autres objets. Des terres fertiles. Des ressources naturelles variées et illimitées. Des facilités de transport suffisantes. Des villes nouvelles se développant rapidement. Tout cela offre au talent, au capital et à l'énergie des occasions et des rapports nulle part égalés et au-dessus des espérances les plus élevées.

Nous vous invitons tous à venir partager notre prospérité continue et notre grandeur future.

Pour plus d'informations adressez-vous à:

JAS. HARTNEY, 77 York St., Toronto, Ontario.
JOS BURKE, Logan Ave, Winnipeg, Manitoba.
A. A. C. LARIVIÈRE, 22 Bâtisse de l'Alliance, Montréal Québec.
J. F. TENNANT, Gretna, Manitoba.

J. J. GOLDEN,
Député Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration.
Winnipeg, Manitoba

ALLAIRE & BLEAU

AVENUE TACHE, - ST. BONIFACE

Vous trouverez à notre établissement une ligne complète de Quincailleries, Ferronneries, Ferblanteries, Granites, Blanc émaillé, Huile de Charbon, Huile à Machine, Poêle à Cuisine Papier à Bâtisse Blanc et Goudronné, Outils de ferme, Harnais Double et Simple. Nous avons les peintures, préparées de Sherwins Williams ainsi que leur Blanc de Plomb et les Vernis qui sont sans contredit les meilleurs du continent Américain.

Broche Barbelée, à des prix défiant toute compétition, Corde a lieuse (Binder Twine).

Ferblanterie attaché à l'établissement, Montage de Poêle et Posage de Fournaise à air chaud.

Assortiment de Meubles, etc. Couchettes en fer, Matelas, etc.

AGENTS D'ASSURANCES CONTRE LE FEU

ALLAIRE & BLEAU
ST-BONIFACE

Garage Saint-Boniface

CHARLES LEVEQUE.

LOCATION, RÉPARATION ET VENTE DE VOITURES AUTOMOBILES
ENTRETIEN DE CANOT À GAZOLINE.

Ave Tache et Notre-Dame, - St. Boniface, Man.

HISTOIRE AFFLIGEANTE D'UN GENDARME INDULGENT.

L'hiver avait été pluvieux, mais tiède; et bien qu'on fût à la fin du mois de janvier, à travers l'herbe pauvre, des perce-neige sortait déjà leur tête.

Sous les arbres, qui comme un treillage entre-croisaient leurs branches au-dessus de la Bresle étroite, sinueuse, et dont l'eau très pure paraissait noire à cause des feuilles tombées, naufragées depuis des mois déjà et pourrissant au fond, ces premières fleurs de l'année sortaient par touffes leurs petites urnes blanches, frileuses, sans parfum.

La terre mousseuse, quand on y posait le pied, rejetait l'eau comme une éponge, et l'air était encore tout plein de l'odeur des choses qui lentement s'étaient décomposées sur les rives, au cours des mois mortels, des mois sans chaleur et presque sans lumière, où la végétation s'arrête. Mais parfois, cependant le vent du sud apportait avec lui, comme une nouvelle, des senteurs de résurrection levées très loin, dans les pays où les plantes s'étaient mises à bourgeonner.

M. Cornemot descendit prudemment jusqu'à la berge.

Ayant reconnu la place qu'il avait amorcé la veille, il commença de monter, à petits gestes patients et adroits, sa belle canne à pêche à quatre brins, terminé par un scion d'épine noire et un autre en bambou fendu. Il y fixa sa ligne, terminée par une racine de Florence, solide, nerveuse d'aspect, et un hameçon unique, tout neuf, couleur des élytres d'un scarabée bleu.

Comme, pour pêcher le gardon, il méprisait le blé cuit des pêcheurs vulgaires, il posa sur cet hameçon une boulette légère de la grosseur d'un pois, faite de mie de pain, de miel et d'*assa fœtida*; et, ayant pris la profondeur de l'eau, à la sonde, il descendit sa ligne de façon que l'appat demeurât libre, à 10 centimètres du fond à peu près... Et puis il n'y eut plus dans son âme qu'un calme passionné, une espèce d'ivresse seraine: il pêchait!

De l'azur et du gris tombaient alternativement sur ses yeux, du haut du ciel. Parfois une ondée ruisselait sur le coutil imperméable qui recouvrait son gilet de chasse et son gros caleçon de laine molle; et il ne voyait plus rien que le flotteur en liège qui, sur l'eau, tremblait sous l'averse: mais il attendait patiemment sachant que le poisson vient mieux à l'appât après la pluie. Parfois, au contraire, le soleil brillait, les arbres dénudés au-dessus de la rivière paisible et noire, prenaient dans le lointaint une teinte lilas trés douce, et de temps en temps, un gardon ou un chevesne mordait: c'était la grande bataille, le duel moins inégal qu'on ne pense, entre le poisson qui se débattait furieux dans sa douleur, et l'homme qui l'amenait lentement, suffoqué, jusqu'à l'épuisette, puis à la gibecière pleine d'herbe mouillée. Alors M. Cormenot mettait un nouvel appât, le bras fier, et tout exalté encore par la vigueur patiente déployée dans la lutte.

Cependant il entendit, au-dessus de sa tête, des pas qui se rapprochaient, à la fois prudents et majestueux, sur l'herbe molle. Il se retourna: un gendarme était là qui le regardait curieusement. M. Cormenot n'en fut nullement inquiet: il ne pêchait pas en temps prohibé, la Bresle est à tout le monde, et sa conscience, enfin, ne lui reprochait rien. Le gendarme, d'ailleurs, demanda seulement, d'une voix sympathique et basse, comme s'il avait eu peur d'effrayer le poisson:

—Ça mord?

—Oui! répondit M. Cormenot d'un silencieux signe de tête.

Il abaissait des yeux satisfaits sur la gibecière ouverte où les beaux poissons s'agitaient encore les gardons luisants, presque semblables à des carpes, mais plus minces; les chevesne jaune pâle, avec une tache noire. Leur dos était d'un vert sombre qui passait au bleu sur les côtes; leurs flancs et leur ventre luisaient, d'un blanc de nacre qui frémissait dans l'agonie. Le gendarme, ayant regardé à son tour, déclara que c'était une belle pêche.

Tout à coup, le flotteur fila, faisant un angle droit avec la rive, et plongeant avant même que M. Cormenot eût ferré. La longue canne plia si brusquement qu'on eût cru qu'elle allait se rompre. Mais M. Cormenot, bien qu'ému jusqu'au cœur avait pourtant gardé son sang-froid. Les lèvres pincées, il laissa le flotteur fuir aussi loin que la ligne le permettait, tira, rendit de nouveau... Du vert très vif et de l'ocre moirés, des reflet blancs, des nageoires d'un vert éclatant, une tête forte et effilée, voilà ce qui apparut enfin à la surface de l'eau, au moment même où le poisson capté donnait de sa queue un si formidable coup que M. Cormenot en eût le bras presque démanché. Encore une fois, il rendit du fil.

—La belle pièce! dit le gendarme, la belle pièce! Ah! si vous alliez la perdre!

Et il tendit lui-même l'épuisette quand la proie bondissante revint près du bord. Prisonnier, le poisson remplit le filet, dont la hampe ployait sous son corps. On vit sa tête verte, sa gorge plus verte encore, couleur de prairie, ses yeux jaunes et ses lèvres jaunes qui claquaient désespérément.

—Comme il est grand! dit le gendarme d'un air d'admiration. Il est grand, grand... comme un de mes pieds! Et qu'est-ce que c'est? Je n'en ai jamais vu comme ça.

—C'est un ombre! répondit M. Cormenot, qui se vantait de connaître tous les poissons de France. C'est un ombre-chevalier. C'est un poisson rare, ici: il aura été enlevé par les inondations. Et il faut qu'il soit bien désorienté, affamé pour avoir mordu sur une boulette.

—Ah! fit le gendarme, d'une voix toujours douce, c'est un ombre-chevalier?... Bon Dieu de bon Dieu, que c'est embêtant!

—Pourquoi ça? demanda M. Cormenot, qui continuait à regarder sa prise avec orgueil

—Du 15 octobre au 31 janvier. c'est interdit, la pêche de l'ombre-chevalier: décret du 18 mai 1878... C'est interdit, interdit! Il faut que je vous dresse procès verbal. Bon Dieu de bon Dieu, que c'est embêtant!

(*A suivre*)

Art d'elever les enfants.

CULTURE DES SENS AU POINT DE VUE PHYSIQUE.

Les sens sont les véhicules de la pensée; c'est par le sens que l'on communique avec le monde extérieur et qu'on en reçoit les impressions qui vont se fixer dans l'âme.

Faisons donc en sorte que nos enfants aient de bons organes: de bons yeux pour bien voir, de bonnes oreilles pour bien entendre, une langue bien délié pour bien exprimer leur pensée.

Le premier devoir des parents est de veilier de bonne heure à la conservation et au perfectionnement des sens chez leurs petits enfants.

La propreté est sous ce rapport un puissant agent de conservation.

Si l'un ou l'autre organe nous apparaît défectueux ou malade, il faut sans tarder consulter le médecin et ne pas exposer l'enfant à une infirmité qui, faute de soins, pourrait devenir incurable.

TH. SIMON.

DES ERREURS QUI COUTENT CHER.

Chaque jour l'on voit commettre des erreurs que l'expérience d'autrui aurait cependant dû empêcher.

Il y a, par exemple, le cas de l'imprudent qui met en joue et tue ou blesse gravement "parce qu'il ne savait pas que le fusil était chargé", ou bien celui du maladroit qui, sentant une fuite de gaz, se met à la recherche à l'aide d'une lumière et provoque ainsi une explosion dont il est la première victime.

N'y a-t-il pas aussi une quantité de gens dans votre maison, peut-être, qui s'imaginent pouvoir se bien porter, même quand ils n'ont pas de sang et quand ils ne peuvent pas digérer leur nourriture, se trainent lamentablement en se plaignant de maux de reins, de maux de dos, de bourdonnements et d'étourdissements?

Et pourtant, on ne peut s'assurer une bonne santé qu'à l'aide d'une nourriture convenablement digérée, d'un sang riche et vif circulant librement et activement.

Mais ces erreurs, dans des cas d'affections légères, peuvent être simplement des retards de guérison; elles prennent une importance capitale quand il s'agit de maladies sérieuses.

Les deux maladies les plus sérieuses dont une femme puisse être atteinte sont: le beau mal et le retour de l'âge.

Aussitôt qu'elle se sent atteinte de l'une ou de l'autre de ces affections, il n'y a pas de temps à perdre et il faut prendre le vrai remède, le bon remède, sans quoi on ne sait pas combien de temps on peut trainer et quelle désorganisation complète peut se produire dans le système, désorganisation qu'il faudra ensuite des mois pour faire disparaître.

Toutes les femmes savent ce que c'est que le beau mal ou métrite. La malade ne se plaint pas d'une maladie déterminée. Mais elle souffre sans cesse de maux d'estomac, de pesanteur dans le ventre, de malaises de toute nature. Elle ne peut monter d'escaliers ou marcher un peu longuement sans aggraver ces troubles. Ses époques sont très douloureuses et la tiennent au lit deux ou trois jours. Sa mine est pâle, son corps s'anémie, peu à peu toute gaieté, tout entrain disparait. Enfin les douleurs abdominales, les pertes blanches deviennent intolérables, exaspèrent le système nerveux et aigrissent le caractère. Voilà le beau mal ou la métrite causée trop souvent par des couches répétées qui n'ont pas été suivies du repos nécessaire.

Quand au retour d'âge, cet état non moins grave dans lequel tombe la femme aux environs de la cinquantaine, ses effets n'en sont pas moins funestes sur l'organisme qui s'épuise, sur la force qui s'abat, sur le caractère qui s'aigrit.

Aussitôt qu'une femme se sent atteinte de métrite ou ressent les effets du retour d'âge, elle n'a pas à essayer autre chose, elle n'a qu'à prendre les Pilules Rouges, le remède souverain pour les femmes qui souffrent.

Les Pilules Rouges font non-seulement disparaître la maladie, mais elles ramènent le charme, la gaieté, la vie, cet apanage de la femme.

Les cures accomplies sont si nombreuses et si merveilleuses que la renommée de ces Pilules est universelle et la confiance que les femmes déposent dans leur efficacité est légitime.

On peut lire les témoignages suivants de femmes guéries par les Pilules Rouges:

Après avoir déjà pris des Pilules Rouges qui m'avaient autrefois guérie du beau mal dont j'avais longtemps souffert, je me suis trouvée aux prises avec le retour de l'âge qui m'avait complètement anéantie, terrassée. J'étais devenue incapable de rien faire et tout le monde croyait que j'allais mourir.

J'ai eu encore recours aux Pilules Rouges qui m'avaient fait tant de bien autrefois. Dès les premières boîtes je me suis sentie soulagée, la faiblesse m'avait abandonnée, l'appétit m'a reprise et les forces sont revenues. Grâce à cet excellent remède, j'ai pu me remettre au travail et tout malaise a disparu. Maintenant je suis très bien et je travaille comme deux personnes ordinaires. Cette force et cette santé, je les dois aux Pilules Rouges et je le proclame bien haut.

Dame ALEXIS FORTIN,
Normandin,
Lac St-Jean, Qué.

Mme Romuald Genest, Barre, Vt.

Lorsque je me suis mariée je n'étais pas forte; la famille est venue ensuite et m'a beaucoup épuisée. J'ai souffert de la constipation qui fut la cause du mauvais fonctionnement de mon estomac. Durant un an, ma digestion fut si mauvaise que j'avais mal partout; deux ou trois fois par semaine, j'avais des maux de tête affreux et j'étais tout à coup prise de faiblesse de coeur. J'ai écrit aux Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine qui m'ont prescrit les Pilules Rouges et m'ont donné beaucoup de conseils. Ma santé devint très bonne en peu de temps. J'avais auparavant essayé beaucoup de remèdes et je n'aurais jamais pu continuer à travailler sans les bons effets des Pilules Rouges.

Mme ROMUALD GENEST, Beckler Hill, Barre, Vt.

CONSULTATIONS GRATUITES par les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, au No. 274 rue Saint-Denis, Montréal. Aussi consultations par lettre pour les femmes qui ne peuvent venir voir nos médecins.

Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la malle, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boite, $2.50 six boites. Toutes les lettres doivent être adressées:

COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE
274, rue Saint-Denis, Montréal.